

Delib 038

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 030-213002884-20260519-DEL_2026_038-AR

A mettre au
conseil municipal
le 26/05/2026



**Communes et
Collectivités forestières**
Gard

Forêts locales,
intérêt général

SD : 866031188670088



LA POSTE
G4 DISTRI QUATRE
11/03/2026

DPT30 ADH - 150022 - 1096

COMMUNE DE SAINT NAZAIRE
793 ROUTE NATIONALE
30200 SAINT NAZAIRE

Lirac, le 28 février 2026

Objet : Désignation d'élus pour représenter la commune
à l'Association des Communes et Collectivités forestières du Gard
Réf. : 2026/CF30/34

Mesdames et Messieurs les élus,
Chers adhérents,

Vous venez d'être investis pour ce mandat municipal et je me permets de vous en féliciter.

Une nouvelle étape s'ouvre pour votre commune. Les citoyens viennent de vous confier une responsabilité déterminante : celle de préparer l'avenir de votre commune. Cette nouvelle mandature s'inscrit dans un contexte exigeant. Le dérèglement climatique s'intensifie, les incendies et les inondations se multiplient, et les crises sanitaires ont rappelé la nécessité de repenser nos modes de vie, nos solidarités et nos choix d'aménagement. Face à ces défis, les élus locaux ont un rôle central à jouer. Ils sont les premiers artisans des réponses concrètes attendues par nos concitoyens.

Pour cela, en lien avec les questions liées à la forêt et au bois, **vous pourrez vous appuyer sur votre Association des Communes et Collectivités forestières du Gard à laquelle votre commune adhère** et je vous en remercie. Ainsi vous êtes membre d'un réseau puissant et reconnu de plus de 6 000 collectivités en France.



Par ce courrier, je vous sollicite pour désigner vos représentants à notre association, comme vous allez le faire pour une multitude d'autres structures. Vos représentants siègeront dans nos instances et recevront en direct les informations émanant de votre association. Ils seront nos interlocuteurs privilégiés et pourront facilement faire le lien entre le conseil municipal et notre réseau.

En particulier, vos représentants recevront l'invitation pour notre prochaine **Assemblée générale**, qui sera une Assemblée générale électorale, qui se tiendra le **6 juin** prochain au matin dans un lieu encore à définir.

Je vous remercie par avance de votre confiance et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de mes sentiments distingués.

Cédric CLEMENTE
Président de l'association des Communes
et des Collectivités forestières du Gard



Pièces jointes :

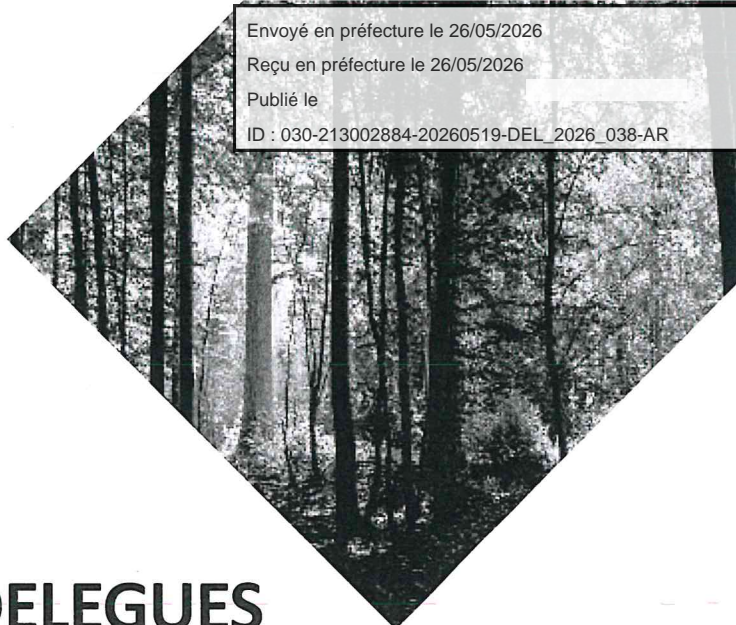
- Bulletin de désignation des référents
- Livret « Nouveaux élus »
- Plaquette de présentation



**Communes
forestières**

Forêts locales, intérêt général

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 030-213002884-20260519-DEL_2026_038-AR



DESIGNATION DES DELEGUES

Les élus qui seront désignés comme "délégués Communes forestières" seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de votre collectivité auprès du réseau des Communes forestières.

En l'absence de réponse de votre part, les informations seront envoyées directement au maire.

Commune de : SAINT-NAZAIRE

Code postal : 30700

	TITULAIRE « COMMUNES FORESTIERES »	SUPPLEANT « COMMUNES FORESTIERES »
NOM	HENRY	AZNAR
Prénom	Claude	Didier
Mandat	Conseiller Municipal Délégué au développement durable et à la gestion forestière	Conseiller Municipal Délégué de la démocratie participative et aux élections à la communication
Tél	06 49 29 86 04	06 15 17 25 06
e-mail	henry.claude@saintnazaire30.org	aznar.didier@saintnazaire30.org

Fait à St Nazaire

le 19/05/2026

Cachet

Le Maire


G. AISSOU



à retourner par mail : occitanie@communesforestieres.org

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données par la FNCOFOR, 13 rue du général Bertrand, 75007 Paris afin de tenir à jour notre fichier d'adhérents et recevoir des informations liées aux activités de votre association. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers, en dehors du réseau d'associations de Communes forestières. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : associations de Communes forestières, dans le cadre de leurs missions respectives. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter federation@communesforestieres.org ou 01 45 64 47 98. Si vous estimez, après nous



En complément d'autres élus peuvent être intéressés pour recevoir des informations ciblées de notre Association, ce sont par exemple les référents Forêt, Risques, Construction, Environnement, Foncier,...

Merci de compléter le tableau suivant :

	Référent FORET	Référent RISQUES	Référent CONSTRUCTION
NOM			
Prénom			
Mandat			
Tél			
e-mail			

	Référent ENVIRONNEMENT	Référent FONCIER	Référent
NOM			
Prénom			
Mandat			
Tél			
e-mail			